



Actualité IAE

Juridique

Observatoire

Agenda

Newsletter du 2 février 2010

Actualité



ACI : du nouveau pour la prise en charge du CUI-CAE

L'arrêté préfectoral du 30 novembre 2009 fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion (CAE - CIE) à compter du 1er janvier 2010 a fait l'objet d'une modification avec l'ajout d'une catégorie de publics pour le taux de prise en charge des CUI-CAE en ACI.

En effet, la durée hebdomadaire maximale de prise en charge à 105 % est de 26 heures pour les bénéficiaires du RSA.

Ainsi, la prise en charge de 105 % des CUI-CAE dans les ACI concerne :

- 24 heures pour les nouveaux contrats ;
- 26 heures pour les renouvellements ;
- 26 heures pour les bénéficiaires du RSA.

Vous trouverez cet arrêté sur le site de l'URIAE <http://www.uriaenpdc.org>

Juridique



15 février 2010 : date limite pour l'envoi de la DOETH

La Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), des mutilés de guerre et assimilés (DOETH) est une déclaration administrative annuelle obligatoire pour les structures de 20 salariés et plus du secteur concurrentiel.

La DOETH est envoyée par le Ministère de l'emploi à la fin de chaque année civile. Elle doit être adressée par la structure à la DDTEFP de son Département d'implantation avant le 15 février de chaque année.

Lorsque la structure reçoit la DOETH, elle est tenu de la renvoyer à sa DDTEFP, même si elle emploie moins de 20 salariés.

Quelques chiffres :

Les personnes handicapées en emploi :

En 2008, le nombre de personnes handicapées qui travaillent est estimé à :

- 262 700 salariés dans les entreprises privées de plus de 20 salariés ;
- 185 653 salariés dans la fonction publique ;
- 114 811 personnes dans les Etablissements de Services et d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT) ;
- 28 532 personnes dans les entreprises adaptées.

Taux AT/MP pour les ACI du secteur agricole

L'arrêté du 24 décembre 2009 a fixé le taux de cotisations dues au titre des accidents du travail et maladies professionnelles des ACI du secteur agricole, pour 2010, à **1,5 %**.



Déclarer un contrat différent du précédent

Lorsque vous changez le type de contrat d'un salarié, l'état se met automatiquement en inscription "I". Pour déclarer ce contrat sur le CNASEA via la passerelle, il faut modifier cet état en respectant la chronologie (I, R1, R2...).

Exemple :

Le salarié en insertion Jean FEBOU COU termine son 1er CUI dans la structure et vous souhaitez le faire passer en CDDI.

Dans l'onglet "CONTRAT", clôturez le précédent et créez le CDDI.

Puis, revenez sur celui-ci en effectuant la manipulation suivante :

- Cliquez sur la commande représentée par "un crayon" ;
- Une fenêtre apparaît, modifiez l'état en indiquant R1 dans la liste déroulante "type de renouvellement" et validez.

Bilan

Parfois, les dates de fin de contrat ne correspondent pas aux dates de sorties.

L'URIAE prend l'initiative d'effectuer une maintenance corrective pour optimiser vos bilans. Les structures concernées seront averties par mail.

Pour toute question relative à ce sujet, contactez Stéphane NOWAK au 03 20 53 51 97.



- 04-02 : Comité d'engagement NORD ACTIF
- 10-02 : Comité d'engagement INSERACTION 62
- 17-02 : Commission ETTI
- 22-02 : Commission Formation
- 25-02 : Commission ACI
- 26-02 : CDIAE



ACI recrute un encadrant technique

CDI - 35 heures semaine - temps plein
Diplôme agricole ou expérience dans les domaines du maraichage biologique et floriculture.
Expérience d'encadrement d'équipe.

Envoyer CV et lettre de motivation à : Madame MARGRY - smargry@intermaide.fr ou Interm'aide - 5 rue Jules Ferry - 59139 WATTIGNIES.

ACI recrute un encadrant technique

CDD 6 mois renouvelable – 35 heures semaine – sur le Calaisis

En charge de l'encadrement de 10 personnes en parcours d'insertion et du suivi de l'évolution d'un chantier-école « restauration extérieur et intérieur de bâtiments ».

Expérience de 5 ans minimum en OHQ et expérience de l'encadrement du public en insertion souhaitable.

Envoyer CV et lettre de motivation à : Monsieur DERMENGHEM - A.P.R.T. - 1500, rue Bernard Chochoy - 62380 - ESQUERDES.

AI recherche un encadrant technique et social "bâtiment" H/F

CDD de 6 mois puis CDI - 35 h 00 hebdo.

Bonnes connaissances en bâtiment 2nd œuvre (Peinture, tapisserie, revêtement sols et murs, plâtrerie...) Rigueur, organisation et méthodes, capacités d'encadrement, et sens relationnel sont vos principales qualités.

Permis auto (B) exigé

Expérience exigée en petites rénovations bâtiment

Déplacements : Arrondissement de BETHUNE

Envoyer CV et lettre de motivation à : TTS - 416 rue de la République 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE

ACI recherche un encadrant technique pour son atelier multiservices (blanchisserie, repassage et retouches)

CDD de 6 mois (éventuellement renouvelable) - 30 heures par semaine.

Expérience souhaitée dans une activité de pressing/blanchisserie.

Travail en équipe, encadrement, accompagnement, suivi, évaluation et planification du travail des salariés en insertion. Leur dispenser une formation en entretien du linge, des techniques de repassage et de retouches.

Candidature à envoyer à Monsieur le Directeur – Association QND – 2, rue de la Station – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ ou infos@gnd-association.fr